



À l'attention de Mr Alain Bazot  
Président de l'Union Fédérale Que Choisir  
et directeur de publication de la revue  
233 boulevard Voltaire  
75011 Paris

Le 20 février 2020

Monsieur Le Président,

Voilà plusieurs articles et dossiers qui paraissent dans votre revue qui mettent en question le système linky, en reprenant des arguments avancés par les collectifs anti linky depuis 4 ans :

- zone rouge nov 2019 ; des ratés et beaucoup d'interrogations ?
- janvier 2020 : offres linky, big brother débarque chez vous (1<sup>er</sup> ERL émetteur radio linky)
- février 2020 : électricité et gaz , démarchage : ça disjoncte !
- mars 2020 : vers un retour forcé du tout-électrique

Vos arguments et questionnements sont d'ordre plutôt administratif et financier en abordant le big data, les contrats et démarchages.

A nos yeux ce qui paraît primordial, car il met en péril la santé des personnes leurs vies et leurs biens par les radiofréquences injectées par le CPL sur des câbles non blindés qui ne sont pas prévus pour cela, ni pour de telles fréquences.

<https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/linky-le-cpl-est-un-signal-211262>

La Sté Enedis joue sur les mots en disant que le compteur linky n'émet pas de radiofréquences... vrai ! Ca n'est pas le compteur qui émet, mais il les laisse passer depuis le concentrateur de quartier, et avec l'effet ping, 24h sur 24.

Nous avons écrit à la Sté Enedis en leur demandant d'arrêter de harceler et d'intimider les consommateurs qui refusent le compteur linky, et qui sont dans leur droit, comme cela a été confirmé le 4 février par Mme Elisabeth Borne, ministre de la transition énergétique. Enedis se permet d'écrire en gras sur ses lettres anonymes : « le changement de compteur est obligatoire »... non, encore une fois, Enedis ne termine pas sa phrase, c'est obligatoire pour eux qui ont pris cet engagement auprès de l'État, ce que ne demandait aucunement l'Europe. Bref, Enedis sème la peur dans les campagnes, en faisant du forcing commercial et divulguant des mensonges. Il est anticonstitutionnel de vouloir imposer un appareil connecté à la population.

Nous vous demandons d'agir pour défendre nos droits : ce compteur et ce système est non seulement une atteinte à la vie privée, mais il ne répond pas aux normes de sécurité électriques en vigueur : NFC 14100 (pas de pose sur tableau de bois, changement des conducteurs sur les colonnes montantes) et surtout NFC 15100 qui exige que la coupure d'un compteur électrique soit BIPOLAIRE (la phase ET le neutre) le compteur linky a une coupure OMNIPOLAIRE, afin de préserver la mainmise constante sur les installations des consommateurs, qui peut alors être piloté à distance, 24 h sur 24 (coupure du chauffage par exemple pour délester de l'électricité dans une autre région de France). Au niveau de la sécurité, c'est un véritable danger.

Nous vous suggérons également de vérifier, depuis l'installation des linky, le tonnage d'appareil électroménagers arrivants sur les déchetteries, le nombre d'appareils neufs vendus (qui doit être en forte augmentation...), le nombre de filtres anti CPL. Et bien sûr le nombre de départs de feu, et d'incendies.

Nous vous demandons en tant que Fédération de consommateurs par ailleurs de faire pression auprès du gouvernement afin qu'une réglementation sur le CPL entre en vigueur. De nombreux articles font état de la dangerosité pour la santé, et nous ne pouvons que constater l'augmentation exponentielle du nombre de personnes devenues électrohypersensibles depuis la pose du linky Si nous ne prenons que les 5 % avancés par l'Anses (20 % dit le Dr Milbert, et sans les enfants, ce qui correspond à une réalité européenne) sur les 67 Millions de français, faites le calcul ; il est grandement temps de mettre en application la loi Abeille qui demande la baisse immédiate des seuils d'émission d'ondes ; l'interdiction du wifi dans les lieux accueillants des enfants de – de 3 ans, et l'information de la population. Tout comme la résolution 1815 élaborée par le Conseil de l'Europe, avec un grand nombre de scientifiques consultés, qui demande également d'urgence la création de zones blanches, la prise en charge des personnes électrohypersensibles, la protection maximum pour les enfants et les femmes enceintes.

La Santé et la Sécurité nous apparaissent comme arguments primordiaux à défendre.

Que peut faire votre Fédération pour les consommateurs ? Nous attendons votre réponse sur le sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations citoyennes.

La présidente,  
Danièle Bovin